

le 10 novembre courant, et comme membre de ce comité j'étais ex officio secrétaire de tous les sous-comités nommés en rapport avec ce banquet.
 3° En ma dite qualité de secrétaire j'étais présent à toutes les réunions du comité du banquet, et pendant les préparatifs du dit banquet et pendant environ douze jours avant ce banquet, je suis venu en contact journalier avec les différents membres du comité au sujet des dispositions à prendre pour le banquet. 4° J'ai rencontré sir A. P. Caron, et j'ai conversé avec lui avant le banquet, et jamais je n'ai entendu quel qu'un lui dire que le banquet n'aurait pas lieu si Riel n'était pas exécuté, et je n'ai jamais entendu sir A. P. Caron dire ou laisser entendre à moi ou à d'autres que Riel serait pendu, et je ne l'ai jamais entendu faire une promesse à cet égard. Lundi après-midi, le 9 novembre, la veille du banquet, une réunion du comité au lieu pour prendre les arrangements définitifs. J'étais présent à cette réunion et j'y ai agi comme secrétaire du comité, et à cette date je ne savais pas, et au meilleur de ma connaissance aucun membre du comité ne savait quelle serait la conduite du gouvernement à l'égard de Riel; un membre du comité ayant demandé si quelqu'un savait si Riel serait exécuté ou non, M. W. H. Shear, le président de l'Association, qui occupait le fauteuil, déclara alors que tous les conservateurs devaient être convaincus que le gouvernement adopterait la meilleure ligne de conduite, qu'il advint, et qu'il croyait que cette question ne devait en aucune manière influer sur notre conduite à propos du banquet; et jusqu'au moment du banquet et même après le banquet je n'ai eu aucun renseignement d'une source quelconque concernant Riel, si ce n'est qu'il avait obtenu un sursis jusqu'au 10 novembre. Je ne crois pas qu'aucun membre du comité du banquet ou de l'association ait reçu à cette époque aucun renseignement de sir A. P. Caron quant à la conduite que tiendrait le gouvernement à l'égard de Riel.

Que les bruits et les rumeurs qu'on m'a dit circuler dans certains quartiers et disant que le banquet n'aurait pas eu lieu si la promesse n'avait été faite que Riel serait exécuté sont sans fondement et entièrement faux au meilleur de ma connaissance. Le seul mobile des conservateurs était d'honorer deux des chefs dans lesquels ils ont confiance. Je fais cette déclaration, la croyant consciencieusement vraie, et en vertu de l'acte passé dans la 37ème année du règne de Sa Majesté, intitulé "Acte pour la suppression des serments volontaires et extrajudiciaires."

(Signé) T. H. GILMOUR

Pris devant moi à Winnipeg, dans le
comité de Selkirk, ce 30ème jour
de novembre 1885.

J. W. E. DARRY, commissaire pour recevoir les affidavits.

Ces déclarations sont corroborées par des lettres que j'ai reçues de moi même l'honorable député de Provencher (M. Royal) et de plusieurs autres messieurs que j'ai vu pendant mon séjour à Winnipeg, et toutes déclarent positivement que les bruits qu'on a fait courir dans le but de me faire du tort sont complètement faux. La lettre de M. Royal est en français et se lit comme suit :

SAINT-BONIFACE, MANITOBA,
30 novembre 1885.

MON CHER SIR ADOLPHE, — J'ai reçu votre lettre du 24 et je m'empresse d'affirmer qu'il est faux que le banquet conservateur du 24 à Winnipeg n'ait eu lieu qu'à la suite d'une entrevue que vous auriez eue, vous et le ministre de l'intérieur, avec une députation, au cours de laquelle vous auriez promis que Riel serait pendu. Si j'ai bonne mémoire, vous auriez reçu votre invitation d'assister à ce dîner, organisé en l'honneur de White, à Saint-Paul, en route pour Winnipeg.

(Signé) J. ROYAL.

On a prétendu dans certaines assemblées que mes propres compatriotes les Canadiens français du Manitoba avaient refusé de me recevoir ou d'avoir aucune relation avec moi, après le banquet. Voici une autre lettre que j'ai reçue de M. Royal à ce sujet :

Lorsque vous êtes venu faire visite à Mgr Taché, en novembre dernier, je suis heureux de dire que non seulement M. Grandeur vous a reçu, mais il vous a fait visiter les institutions de Saint-Boniface dans sa propre voiture. Monseigneur était avec vous, de même, lorsque après avoir quitté Saint-Boniface, M. Grandeur vous a conduit à Winnipeg visiter le couvent des RR. SS. de Jésus-Marie. Je vous ai vu à votre passage, le dimanche de l'éducation, M. Bernier, et M. La Rivière, membre du cabinet provincial, vous accompagnaient également.

(Signé) J. ROYAL.

Ainsi ces messieurs qui m'avaient gracieusement offert l'hospitalité à Winnipeg, qui ont eu l'obligeance de m'accompagner dans les différentes institutions qui rendent cette ville si intéressante, ont eu pour moi toutes ces attentions après ce fameux banquet; et j'aimerais à savoir si ces hommes qui prennent autant d'intérêt aux affaires du Nord-Ouest qu'aucun des agitateurs qui ont voulu soulever la province du Québec contre le gouvernement auraient eu pour moi toutes ces attentions délicates, si ma conduite avait été si répréhensible qu'on a voulu le faire croire? Mais l'autre soir l'honorable député a aussi dit que certaines

dépêches avaient été adressées par moi à l'honorable premier ministre. En voici une; je ne sais pas si c'est de celle-là qu'il veut parler, mais elle a été publiée dans son propre journal et a ensuite fait le tour de la presse du pays, — je la cite telle que reproduite par le *Mail*. L'honorable député dit que le 8 novembre sir A. P. Caron télégraphia ce qui suit à sir John A. Macdonald :

La population est très excitée. Je crains que si nous ne laissons pas la loi suivre son cours, il y aura plus de trouble que nous ne nous y attendions. Je ne peux donner aucune preuve de cela, mais j'en suis certain.

Je puis dire à l'honorable député que je n'ai jamais envoyé une telle dépêche. Cette dépêche n'a jamais été envoyée par moi à sir John A. Macdonald ou à qui que ce soit. L'honorable député s'apercevant qu'il y avait une contradiction dans le fait que ce télégramme aurait pu être envoyé par moi s'est repris et a dit: Non, ce n'est pas sir A. P. Caron qui l'a envoyé à sir John A. Macdonald, mais sir John A. Macdonald qui l'a envoyé à sir A. P. Caron. Quoi qu'il en soit, je n'ai pas attaché à cette affaire plus d'importance qu'elle n'en méritait, mais j'espère que le démenti que je lui donne aujourd'hui est assez formel pour empêcher cette rumeur de circuler dans le pays.

Maintenant je vais lire les lettres intéressantes du député de Beloeil (M. Amyot) que j'ai permis de citer. Bien qu'il soit un de mes adversaires déclarés, il n'aurait pas dû publier, comme il l'a fait, que j'aurais attaqué le 9ème bataillon de Québec. Je laisse à qui que ce soit dans cette Chambre de décider si pendant ces regrettables événements du Nord-Ouest je n'ai pas profité de toutes les occasions qui m'étaient offertes pour exprimer mon intime conviction que les deux bataillons français qui ont fait la campagne valaient aucun des bataillons qui étaient dans le Nord-Ouest. Je demande à l'honorable député si, malgré le peu de temps à ma disposition par suite de l'encombrement des affaires qui requerraient continuellement mon attention, si je n'ai pas, lorsque je recevais une dépêche, ou quelque chose qui put être utile à nos volontaires, que j'admire tant pendant ces dures épreuves, mais la première occasion d'en faire part à la Chambre et de faire leur éloge comme ils le méritaient?

Comment aurais-je pu injurier ce bataillon que l'honorable député tient tant à défendre lorsqu'il n'est pas attaqué? Comment eût-il été possible en présence des lettres que j'ai reçues de lui et dans lesquelles il dit :

Merci, merci plusieurs fois pour ce que vous avez dit du 9ème bataillon.

Ceci ressemble-t-il à une lettre adressée à un homme qui était hostile à ce bataillon? Si jaloux que soit, et à juste titre, le député de Beloeil, de l'honneur de son bataillon, cela ressemble-t-il à une lettre qui m'aurait été adressée si je m'étais montré injuste envers le 9ème bataillon. S'il en eût été ainsi m'aurait-il remercié? Ces lettres étaient alors très intéressantes et elles sont très utiles aujourd'hui. En voici une portant la date du 15 avril 1885 :

Partout, on découvrait la main amie du ministre et du département, qui me paraissent avoir fait l'impossible pour remplir leur part.

Il dit encore :

Merci tout ce que vous avez dit en Chambre du 9ème bataillon. J'ai un beau bataillon. Ce sont des hommes de cœur et je les prends par là.

(Signé) G. AMYOT.

M. BERGERON : Ce sont des hommes de cœur.

Sir ADOLPHE CARON : Ce sont des braves, et tous les braves sont des hommes de cœur. Dans une autre lettre du 9 mai, l'honorable député dit :

Je dois vous déclarer, et vous pouvez le dire en mon nom, que le département de la milice a, tout le temps, fait l'impossible pour l'armée.

(Signé) G. AMYOT.

M. AMYOT : Je ne change rien à cela.

Sir ADOLPHE CARON : Plus loin :

Au nord du lac Supérieur, là encore, à chaque pas, on voit les efforts du département pour nous alléger la misère, etc. Du reste, en consacrant à faire le voyage on avait qu'on n'allait pas aux noces. L'esprit, la santé et le moral des troupes ici, sont excellents. Si je re-